



Facture a deduire sur le dépôt de garantie

Par **lolala**, le **07/01/2017** à **12:20**

BonjourrnJ ai loué mon appartement a des amis parcequ' ils étaient dans la galère du 01/11/15 au 31/12/16 ,un appartement qui était très propre comme c était des amis l état des lieux n'a pas été fait (hélas) ,il a été fait uniquement un bailrnAujourd'hui ils ont déménagé,j ai reçu de leurs part un courrier avec AR me précisant que la remise des clés sera faite le 01/01/17 Lord de la remise des clef c'est ma fille seule qui est allé récupérer les clés car j étais alitée avec la grippe,elle a constaté que l appartement avait besoin d un grand nettoyage mais pour éviter tout conflits elle n arien ditrnQuand nous sommes allées faire le nettoyage ,nous avons ouvert tout les placard ,et la ! horreur pourri de chez pourrirnJe leur avait demandé un dépôt de garantie qu ils m ont versé,je leurs avaient dit qu ils auraient une participation aux OM et a la vidange de la fosse sceptique car la dernière vidange avaient eu lieu en 2012 ,ils étaient d accordrnIls avaient l eau du forage (potable) charge a eux de changer tous les mois un filtre que je leurs fournissais,mais ils ne l ont pas fait. Ils payaient 50E de participationpou l électricité (écrit sur le bail)rnAujourd 'hui que je réclame mon dû ,ils me réponde que" je n ai qua la fermer sinon je dois m attendre a ce qu ils me dénonce aux services compétents "rne je ne sais plus que faire, je suis désemparée.rnDois-jeleurs retenir quelque choses pour les OM et la vidange de la fosse?rnMa naïveté et ma gentillesse m ont joué des tours ,mais on ne m y reprendra plusrn J ai enfin pu obtenir un prêt afin de réaliser les travaux EDF cet pour être en règle avec le prochain locataire .rnMerci d avoir pris la peine de me lire et éventuellement de me répondre

Par **morobar**, le **07/01/2017** à **14:59**

Bjr,rnPas d'état des lieux d'entrée====> bien loué en parfait état.rnPas d'état des lieux de sortie====> bien restitué en bon état.rn[citation] Ils payaient 50E de participation pou l

électricité (écrit sur le bail) [/citation]rnIllégal sauf pour un bien meublé.rn[citation]Dois-je leurs
retenir quelque choses pour les OM et la vidange de la fosse[/citation]rnNon vous ne pouvez
rien retenir d'autre.rnVous vous en tirez bien, ils ont payé le loyer, ils sont partis.rn[citation]qu
ils me dénonce aux services compétents " [/citation]rnCela ne veut rien dire, il n'y a pas de
services compétents, mais des tribunaux qu'il faut saisir, exposer une controverse, et
présenter ses arguments.

Par **lolala**, le **07/01/2017** à **15:14**

oui excusez moi c est du tribunal dont je parlais je suis tellement perturbée par cette histoire et
cette menace que je me suis mal exprimée.rnmerci d avoir pris le temps de me répondre